

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2021



BOA CONCEPT

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 969 731 €

SIRET 752 025 908 00043

RCS Saint-Etienne N°752 025 908

22 rue de Méons– 42000 Saint-Etienne

Tél 04 77 50 21 24

contact@boaconcept.com

www.boaconcept.com

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	5
2. RAPPORT DE GESTION	5
2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	5
2.1.1. Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé	5
2.1.2. Evolution prévisible de la situation de la Société	7
2.1.3. Evénements post-clôture	8
2.1.4. Activité en matière de recherche et développement	8
2.1.5. Succursales	9
2.1.6. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société .	
2.1.7. Principaux facteurs de risques	10
2.1.8. Filiales et participations	10
2.2. INFORMATIONS FINANCIERES	11
2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat	11
2.2.2. Dividendes	11
2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	11
2.2.4. Délais de paiement clients et fournisseurs	11
2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices	12
2.2.6. Prêts inter-entreprises	12
2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres	12
2.3. INFORMATIONS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION	12
2.3.1. Le Conseil d'administration	12
2.3.2. Les comités	13
2.3.3. La Direction	13
2.3.4. Mandat des commissaires aux comptes	13
2.3.5. Gouvernance de la Société	13
2.3.6. Politique de diversité et d'équité	15
2.3.7. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	15
2.3.8. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	15
2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE	15
2.4.1. Actionnariat au 31 décembre 2021	15
2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice	16
2.4.3. Actionnariat des salariés	16
2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres	16
2.4.5. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	17
2.4.6. Autocontrôle	17

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE . 18

3.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE	18
3.2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE.....	18
3.3. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES	19
3.4. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	22
3.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS	22

4. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 23

4.1. BILAN	23
4.2. COMPTE DE RESULTAT	25
4.3. ANNEXES	25
4.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice	25
4.3.2. Evènements postérieurs à la clôture	26
4.4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	27
4.4.1. Principes et conventions générales	27
4.4.2. Permanence des méthodes.....	27
4.4.3. Principe de continuité d'exploitation	27
4.5. COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN	27
4.5.1. Etat des immobilisations	27
4.5.2. Etat des amortissements.....	28
4.5.3. Immobilisations incorporelles	29
4.5.4. Stocks	30
4.5.5. Etats des créances	31
4.5.6. Produits à recevoir	31
4.5.7. Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation.....	31
4.5.8. Trésorerie	31
4.5.9. Charges constatées d'avance.....	33
4.5.10. Composition du Capital Social	33
4.5.11. Variation des capitaux	34
4.5.12. Etat des provisions.....	34
4.5.13. Etat des dettes	34
4.6. COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	35

4.6.1.	Ventilation du Chiffre d’Affaires	35
4.6.2.	Rémunération des dirigeants	35
4.6.3.	Effectif moyen	36
4.7.	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	36
4.7.1.	Engagements donnés	36
4.7.2.	Engagements reçus	36
4.7.3.	Engagements en matière de pensions et retraites.....	36
4.7.4.	Indemnités de départ à la retraite	36
4.7.5.	Honoraires de Commissariat aux comptes.....	37
5.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	38
6.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....	41
7.	INFORMATIONS GENERALES	42
7.1.	CARNET DE L’ACTIONNAIRE	42
7.2.	CONTACT	42

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Créée en 2012 par ses dirigeants actuels, Chantal Ledoux et Jean-Lucien Rascle, la société BOA Concept conçoit, fabrique et commercialise des solutions innovantes dédiées à l'intralogistique.

L'ADN de BOA Concept consiste à mettre l'informatique au cœur de ses systèmes, pour proposer des solutions communicantes et évolutives.

BOA Concept a ainsi développé des solutions logistiques pour l'équipement des entrepôts, totalement modulables, adaptables et modifiables au gré de l'évolution des entreprises. En cela, les solutions développées par BOA Concept se démarquent des solutions non communicantes et difficilement évolutives jusqu'à présent proposées par les acteurs historiques et traditionnels du secteur.

Sur ce marché en plein essor, poussé par la montée en puissance du e-commerce, BOA Concept apporte des solutions « clé en main », flexibles et évolutives, en lien avec les besoins du secteur, utilisées tant par les acteurs de la logistique (Geodis, le réseau e-Logik...) que les acteurs du e-commerce (Oscaro, Ekosport, Motoblouz, Zoomalia, Brico Privé, Bebeboutik, Aroma Zone...), du retail (La Boule Obut, Mathon, Gibert, King Jouet...) ou encore de l'industrie (Raja, le Groupe Hamelin, Tefal, le Groupe Rubix, ...).

La Société compte 70 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 29 juin 2021.

Adresse du siège social : 22, rue de Méons – 42000 SAINT-ETIENNE

RCS Saint-Etienne 752 025 908

2. RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport de gestion et sauf indication contraire :

Les termes la "Société" ou "Boa Concept" désignent la société anonyme Boa Concept au capital de 969 731,00 euros dont le siège social est situé 22 rue de Méons – 42000 Saint-Etienne, immatriculée au Registre de Commerce de Saint Etienne sous le numéro 752 025 908.

2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1.1. Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

2.1.1.1. Activités de la Société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires de la Société est établi à 14 833 620,00 € à comparer à un chiffre d'affaires de 5 647 263,00 € en 2020, soit une progression de 162%. La part exportation est d'un montant de 1 488 954,00€, constituée principalement de deux dossiers, l'un en Italie, l'autre au Maroc.

Le chiffre d'affaires est aussi décomposable en une part « vente de marchandises » d'un montant de 3 066 874,00 € et une autre part « Production de biens » d'un montant de 11 481 506,00 €, le solde étant constitué de « Production vendue de services » d'un montant de 285 240,00€ relevant pour la grande majorité de vente de contrats de maintenance et hotline.

Le résultat net après impôts de l'exercice est arrêté à 1 958 505,00 €.

L'EBITDA est de 2 506 564,00€ soit 16,7% du chiffre d'affaires, à comparer aux 18,9% du premier semestre. La dégradation relative de ce ratio est due à une plus grande part de « vente de marchandises » sur le deuxième semestre qui diminue structurellement la marge brute totale (cette part « vente de marchandises » est passée de 18% au premier semestre à 26% pour l'année complète).

Le nombre de dossiers traités est de l'ordre de 40 (hors petits projets non significatifs) dont la moitié pour de nouveaux clients et la moitié pour des clients existants, concernant aussi bien des extensions significatives que des nouveaux sites.

Afin d'augmenter ses capacités de production, la Société a souscrit pendant l'exercice un bail de location complémentaire pour étendre ses surfaces de bureaux (180 m2 supplémentaires) et de stockage (900 m2 supplémentaires), portant ainsi la surface totale de son implantation à 4500 m2.

2.1.1.2. Eléments juridiques

Le 21 avril 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a pris acte de la démission en tant que commissaire aux comptes titulaires de Mazars Entrepreneurs et a décidé de nommer en remplacement Mazars pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

A cette date, l'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, afin d'apurer les pertes existantes, de réduire le capital social d'un montant de 286.506 euros pour le ramener de 868.200 euros à 581.694 euros. Les actionnaires ont accepté de supporter intégralement cette réduction de capital motivée par des pertes par voie d'une réduction de valeur nominale des actions de 100 euros à 67 euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire a alors décidé de réduire la valeur nominale et unitaire des actions composant le capital social et de la diviser par 67 pour la porter de soixante-sept euros (67€) à un euro (1€). Elle a également décidé que cette réduction sera accompagnée d'une multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social, chaque action existante de soixante-sept euros (67€) de valeur nominale étant convertie en 67 actions nouvelles d'un euro (1€) de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, le 21 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration. Elle a constaté que cette décision a emporté l'expiration du mandat du Président et des mandats des directeurs généraux. Monsieur Jean-Lucien RASCLE, Madame Chantal LEDOUX, Monsieur Patrice HENRION, Monsieur Jean-Luc THOME et Monsieur Abdelhakim LAMRANI ont été nommés en qualité de nouveaux administrateurs.

Lors de sa réunion du 22 avril 2021, le Conseil d'administration a désigné Monsieur Jean-Lucien RASCLE en qualité de Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Il a par ailleurs décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Jean-Lucien RASCLE. Madame Chantal LEDOUX a été nommée en qualité de Vice-président du Conseil d'administration et Directeur Général Délégué de la Société, et Monsieur Patrice HENRION en qualité de Directeur Général Délégué.

Lors de sa réunion du 7 juin 2021, le Conseil d'Administration a approuvé le principe de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris et a décidé que le prix des actions de la Société offertes au public dans le cadre de l'offre au public à prix ferme et du placement global sera de 20,62 euros par action.

A cette date, le Conseil d'administration faisant usage de la délégation consentie aux termes de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 21 avril 2021, a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public de titres financiers, par émission d'un montant maximal de 213.386 actions, pouvant être porté à 245.393 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension.

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Conseil d'administration faisant usage de la délégation consentie aux termes de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 21 avril 2021, a décidé de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public de titres financiers d'un montant nominal total de 188.037 euros, par émission de 188.037 actions nouvelles d'une valeur nominale de un (1) euro, soit une augmentation de capital d'un montant total de 3.877.322,94 euros, prime d'émission incluse.

Lors de cette réunion, faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 21 avril 2021 aux termes de sa dix-neuvième résolution, a mis en œuvre le programme de rachat d'actions et a fixé :

- Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à deux millions (2.000.000) d'euros ;
- Le montant maximum des actions pouvant être rachetées à 10% du montant du capital social de la Société, déduction faite des actions déjà allouées au titre du contrat de liquidité, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital Social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionné ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;

Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder 300% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, soit un prix maximum de 61,86 euros par action.

Le 29 juin 2021, la Société annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris¹. Avec une demande globale de 4,9M€, le capital social de la Société est désormais composé de 769.731 actions, ce qui représente une valorisation de 15,9 M€ sur la base du prix d'introduction en bourse. Le flottant représentait 30% du capital.

2.1.2. Evolution prévisible de la situation de la Société

L'activité prévisionnelle sur l'exercice 2022, du fait d'une entrée commandes significative en fin d'année 2021 et qui continue en ce début d'année 2022, devrait être d'au moins de 18,5 M€.

¹ Communiqué de presse du 29 juin 2021, disponible sur le site internet de la Société

La marge ne devrait être que faiblement impactée par l'inflation des prix et des salaires. L'entrée commandes se maintient sur la fin du premier trimestre 2022 et permet de constater un début de remplissage du carnet de commandes pour l'exercice 2023.

Les risques envisageables sur l'exercice sont du fait des éventuelles difficultés d'approvisionnement en acier et en composants électroniques. Lors de la rédaction de ce rapport, l'approvisionnement est assuré jusqu'au 3^{ème} trimestre sauf dégradation grave de la situation géopolitique.

Des tensions sur le marché de l'emploi se font aussi sentir. Ces tensions ont un double effet : un effet positif d'une demande accrue d'automatisation des sites mais par contre une difficulté pour la Société à recruter du personnel pour réaliser les installations. Cette difficulté n'impacte pas l'activité à ce jour mais pourrait limiter la croissance au-delà de 20 M€.

En conclusion, l'évolution sur l'année 2022 devrait être caractérisée par une croissance du chiffre d'affaires avec une profitabilité maintenue.

2.1.3. Evénements post-clôture

2.1.3.1. Evénements post-clôture opérationnels

La Société a enregistré une commande de 10 M€ au premier semestre pour un prestataire logistique. La livraison s'effectuera en majorité sur l'exercice 2022 et en partie sur l'exercice 2023 (premier trimestre). Cette commande va représenter une part importante du chiffre d'affaires 2022 et a fait l'objet d'un communiqué à la presse le 29 mars à 18h disponible sur le site internet de la Société.

2.1.3.2. Evénements post-clôture de nature juridique

Lors de sa réunion en date du 8 avril 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre en œuvre la trente-deuxième résolution de l'Assemblée générale du 21 avril 2021 en procédant à l'attribution gratuite de 11 000 actions au profit de 4 salariés. L'attribution gratuite définitive de ces actions est conditionnée au respect de conditions de présence et de résultat de la Société.

Le 14 avril 2022, la Société a annoncé le succès de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaires², lancée le 13 avril 2022 et effectuée via la construction accélérée d'un livre d'ordres. Compte tenu de la très forte demande, BOA Concept a décidé de fixer le montant définitif de l'augmentation de capital à 6 millions d'euros. BOA Concept a émis 200.000 actions nouvelles au prix unitaire de 30 euros. L'augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans le secteur des technologies, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse), conformément à la délégation de compétence conférée par la 28^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2021.

2.1.4. Activité en matière de recherche et développement

La Société, malgré une charge de travail importante sur l'exercice 2021, a continué son activité de recherche et développement, concrétisée par un Crédit Impôt Recherche de 54 728,00 € en baisse de 50% par rapport à l'année 2020. Cette baisse ressort de la nécessité d'avoir dû impliquer un plus

² Communiqué de presse du 14 avril 2022, disponible sur le site internet de la Société

grand nombre des ingénieurs et techniciens de la Société dans la réalisation des projets clients, du fait de la très forte augmentation de l'activité sur 2021.

Le projet de recherche mathématique de notre doctorante en bourse CIFFRE devrait aboutir à une thèse sur l'exercice 2022.

Les développements de nouveaux produits et les évolutions ont été poursuivis, notamment :

- Le Plug&Store V2, qui permettra de proposer un nouveau modèle de préparation de commandes appelé « Goods-to-Person », dans lequel les opérateurs de préparation travaillent en postes fixes, les marchandises à prélever leur étant automatiquement amenées,
- Les nouveaux outils informatiques que la Société mettra peu à peu en place à partir de technologies full web (Blazor, gRPC) et qui permettront aussi d'étendre la gamme de logiciels à destination de la logistique, y compris dans le Cloud.

La Société a également présenté un projet de développement dans le cadre du programme national « Programme d'Investissement Avenir 3 », volet « Transformation des PME par l'innovation » qui a été accepté et subventionné.

2.1.5. Succursales

Néant.

2.1.6. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Après une année 2020 caractérisée par la crise sanitaire du Covid avec comme conséquence un ralentissement prononcé des investissements industriels et pour la Société une quasi-absence de commandes de mars à octobre 2020, la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été marqués par une très forte reprise de l'activité, qui permettait au premier trimestre 2021 de garantir un chiffre d'affaires d'au moins 9 M€.

L'incertitude en début d'année 2021 portait sur l'analyse de cette reprise : était-ce simplement un rebond pour cause de rattrapage des investissements qui n'avaient pas été réalisés en 2020, ou bien réellement une croissance du marché.

La fin de l'exercice 2021, avec une entrée commandes soutenue, permet deux constatations :

- Le marché du commerce en ligne, qui était déjà en croissance régulière avant la crise sanitaire, est réellement marqué par une forte accélération de sa croissance du fait des changements de comportements des consommateurs après le confinement. La forte reprise des commandes de la Société sur ce secteur s'explique par le fait que les acteurs du commerce en ligne sont ceux qui ont le plus profité des atouts de nos solutions.
- Une tension accrue sur la main d'œuvre pour la logistique induit une augmentation des investissements d'équipements automatisés pour l'ensemble du secteur, que ce soit la grande distribution (marché pour le moment marginal pour la Société) mais aussi et surtout les prestataires logistiques. Le nombre de projets pour ce dernier segment a très fortement augmenté sur l'exercice 2021 et continue sa croissance en ce début d'année 2022. Sur l'exercice 2021, la Société a constaté cette montée en puissance par le nombre de projets réalisés à la fois pour des clients déjà connus ou pour de nouveaux grands acteurs du monde de la logistique.

En résumé, le presque triplement du chiffre d'affaires de 2021 par rapport à 2020 s'explique donc faiblement par le report des dossiers 2020 mais surtout par le développement significatif de la

demande due au double effet de la croissance du commerce en ligne et du besoin accru d'automatisation des sites logistiques.

A la suite de la forte augmentation du chiffre d'affaires 2021, les résultats sont devenus largement positifs pour s'établir à un REX de 1 947 751,00 €, un EBITDA de 2 506 564,00 € soit 16,7% du chiffre d'affaires et un résultat net de 1 958 505,00 €.

Ce résultat est le fruit des efforts à la fois d'organisation et de rationalisation des achats déployés au cours des années précédentes, qui ont permis de réaliser l'activité 2021 sans modifier de façon importante la structure de l'entreprise en termes d'emplois et de frais généraux : autrement dit le point mort a très largement moins augmenté que l'activité.

La situation financière de la Société est à ce jour excellente et permet d'envisager sereinement la croissance future ainsi que des opérations de croissance externe afin de renforcer l'offre technique et développer plus rapidement la croissance à l'export. Cette situation financière a été établie par trois facteurs :

- A moyen terme, par l'obtention d'un PGE en 2020 qui constitue la majorité de l'endettement de la Société qui s'établit à 2 935 733,23 € dont 684 911,26 € à moins d'un an,
- En capitaux permanents, par l'augmentation de capital de 3 877 322,94 € de 2021 grâce à l'introduction en bourse réalisée en juin 2020 (Euronext Growth),
- Le résultat net de 1 958 505,00 €.

A la fin de l'exercice 2021, la trésorerie était de 6 174 058,00 €.

2.1.7. Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris, la Société avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document d'information et notamment à la Section 4 " Facteurs de risque" de la partie I "Informations sur l'Emetteur" et à la Section 1 "Risques liés à l'admission des actions sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris" de la partie II " Information sur l'Opération" du Document d'Information. Ce document est disponible sur le site internet de la Société. A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ce document.

Néanmoins, la Société reste vigilante concernant les éventuelles conséquences directes et indirectes du conflit armé en Ukraine qui s'est déclenché en février 2022, en particulier sur les potentielles difficultés d'approvisionnement provoquées par ce conflit et les augmentations des prix qui en découleront.

A ce jour, des stocks et des engagements tarifaires ont été sécurisés pour les mois à venir.

2.1.8. Filiales et participations

2.1.8.1. Activité et résultats des filiales et participations

Sans objet, la Société n'ayant ni filiale ni participation au jour de la rédaction du document.

2.1.8.2. Prises de participation et prises de contrôle

Néant

2.1.8.3. Aliénations d'actions et participations croisées

Néant

2.2. INFORMATIONS FINANCIERES

2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour un montant de 1 958 505 euros, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde serait ainsi porté, après affectation à la somme de 1 957 555 euros.

2.2.2. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Date de clôture	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes	0 €	0 €	0 €
Non éligibilité à l'abattement de 40%	0 €	0 €	0 €

2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 font apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts à hauteur de 16 455 euros correspondant à des amortissements non déductibles.

La Société a également été soumise à une Taxe sur les Véhicules de Société d'un montant de 4 233 euros.

2.2.4. Délais de paiement clients et fournisseurs

Balance âgée Fournisseurs

code devise	Total		1 - 31 jours	32 - 61 jours	62 - 92 jours	Plus de 92 jours
euros	-1 965 638,28		-747 529,70 38,0%	-1 060 494,67 54,0%	-168 490,53 8,6%	10 876,62 -0,6%

Balance âgée Clients

code devise	Total	non échu	1 - 31 jours	32 - 61 jours	62 - 92 jours	Plus de 92 jours

euros	3 785 455,75	1 848 254,98 48,8%	607 744,30 16,1%	416 160,00 11,0%	501 388,80 13,2%	411 907,67 10,9%
-------	--------------	-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	2017		2018		2019		2020		2021	
Chiffre d'affaires	5 409 359 €		7 480 039 €		9 201 598 €		5 647 263 €		14 883 620 €	
EBITDA	527 383 €	9,7%	235 089 €	-3,1%	423 835 €	4,6%	518 934 €	9,2%	2 536 647 €	17,0%
Résultat d'exploitation	62 804 €	1,2%	604 921 €	-8,1%	45 144 €	-0,5%	105 548 €	-1,9%	1 947 751 €	13,1%
Résultat net	186 660 €	3,5%	598 425 €	-8,0%	85 983 €	0,9%	40 493 €	-0,7%	1 958 505 €	13,2%
CAF	579 420 €	10,7%	152 679 €	-2,0%	615 640 €	6,7%	569 208 €	10,1%	2 517 318 €	16,9%

2.2.6. Prêts inter-entreprises

Néant

2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres

Néant

2.3. INFORMATIONS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION

2.3.1. Le Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président :	Jean-Lucien RASCLE
Vice-président :	Chantal LEDOUX
Administrateurs :	Patrice HENRION*
	Jean-Luc THOME (Administrateur indépendant)
	Akim LAMRANI (Administrateur indépendant)

* Il est précisé que Monsieur Patrice HENRION est titulaire d'un contrat de travail avec la Société.

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président-Directeur Général. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et de l'un de ses membres.

Du 21 avril 2021 au 31 décembre 2021³, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 4 fois aux dates listées ci-après.

³ Il est rappelé qu'antérieurement au 21 avril 2021, la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée.

Dates des réunions du Conseil d'administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
22 avril 2021	5	100%
7 juin 2021	5	100%
24 juin 2021	4	80%
21 septembre 2021	5	100%

2.3.2. Les comités

Lors de sa réunion en date du 8 avril 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé la création d'un comité RSE. Ce comité est composé de 3 personnes dont un membre de la direction générale et le responsable RSE.

Il aura pour missions d'établir une charte éthique pour la Société et de surveiller son application, gérer le site de gestion des alertes et mettre en œuvre les moyens pour améliorer les indicateurs RSE.

A ce stade, la Société n'envisage pas de mettre en place d'autres comités spécialisés compte-tenu de sa taille.

2.3.3. La Direction

Directeur Général	Jean-Lucien RASCLE
Directeur Général Délégué	Chantal LEDOUX
Directeur Général Délégué	Patrice HENRION

2.3.4. Mandat des commissaires aux comptes

La société MAZARS ENTREPRENEURS, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale des actionnaires du 27 septembre 2019 pour une durée de six exercices.

L'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2021 a, à l'occasion de la transformation de la Société en société anonyme, pris acte de la démission de MAZARS ENTREPRENEURS de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et décidé de nommer la société MAZARS en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2.3.5. Gouvernance de la Société

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext comme code de référence auquel elle entend se référer, ce code étant disponible notamment sur le site Middlednext (<https://www.middlednext.com/>)

Le tableau ci-après présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middlednext à la date du présent document.

Recommandations du Code Middlednext	Adoptée	Non adoptée
Le pouvoir de « surveillance »		
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X ⁽¹⁾	
R 2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X ⁽²⁾	

R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des « membres du Conseil » ⁽³⁾		X
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités		X
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X	
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil	X ⁽⁴⁾	
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X ⁽⁵⁾
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
Le pouvoir exécutif		
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 19 : Indemnités de départ	X ⁽⁶⁾	
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires		X ⁽⁷⁾
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

(1) R1 : Les dispositions en la matière sont prévues dans le règlement intérieur du conseil d'administration adopté le 22 avril 2021.

(2) R3 : Le Conseil d'administration de la Société comporte deux (2) membres indépendants.

(3) R5 : Une réflexion est en cours actuellement en sein du Conseil d'administration.

(4) R11 : Cette recommandation est appliquée, à l'exception de l'échelonnement des mandats qui ne semble pas pertinent au regard de la taille de la Société.

(5) R13 : A la suite de la formation du Conseil d'administration, une réflexion sur la mise en place d'une évaluation de ses travaux sera engagée en 2022 avec pour objectif de répondre à cette recommandation d'ici la fin de l'année 2023.

(6) R19 : La Société n'a pas mis en place d'indemnités de départ. Aucune réflexion sur le sujet n'est à l'ordre du jour. Cependant, la Société n'exclut pas d'adopter cette recommandation dès lors que le sujet serait d'actualité.

(7) R20 : La Société n'a à ce jour accordé aucun régime de retraite supplémentaire. Aucune réflexion sur le sujet n'est à l'ordre du jour. Cependant, la Société n'exclut pas d'adopter cette recommandation dès lors que le sujet serait d'actualité.

Concernant le ratio d'équité⁴ prévu à la recommandation R16, il est au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 1.72 pour Monsieur Jean-Lucien RASCLE, de 1.72 pour Madame Chantal LEDOUX et de 7.41 pour Monsieur Patrice HENRION. Par ailleurs, le salaire le plus bas au sein de la Société s'élève à 19 802 € brut annuel.

⁴ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

2.3.6. Politique de diversité et d'équité

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

2.3.7. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

2.3.8. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière dont notamment :

- le suivi des projets qui permet de s'assurer de la rentabilité des projets et la comptabilisation à l'avancement ;
- le contrôle et le suivi de facturation (effectué par chaque patron de département et Chantal Ledoux) ;
- le contrôle de la trésorerie afin d'anticiper les besoins en trésorerie (par Chantal Ledoux et la comptable de BOA Concept) ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande, et du prix pratiqué : réceptionniste, initiateur de la commande) ;
- l'analyse de la productivité au niveau de l'assemblage afin de vérifier la cohérence des prix pratiqués, depuis 2020 ; et
- la mise en place d'un ERP en 2015.

2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE

2.4.1. Actionnariat au 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Fondateurs et dirigeants	239 349	31%	473 849	37%
Salariés	13 400	2%	26 800	2%
Autres actionnaires	76 380	10%	152 760	12%
Investisseurs historiques	190 305	25%	380 610	30%
Public	249 397	32%	249 397	19%
Actions auto-détenues	900	0%	--	--
TOTAL	769 731	100,00%	1 283 416	100,00%

2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice

Néant.

2.4.3. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2021, les salariés détiennent 2 % du capital de la Société.

2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des transactions, la Société a conclu un contrat de liquidité avec TSAF. Ce contrat est entré en vigueur le 29 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : 900
- Solde en espèces : 50 824,58 €

Sur la période du 29 juin 2021 au 31 décembre 2021, ont été exécutées :

- 65 transactions à l'achat pour un cours moyen de 18,18 euros
- 63 transactions à la vente pour un cours moyen de 18,66 euros

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 5 693 titres pour 89 195,44 euros à l'achat
- 4 793 titres pour 89 413,45 euros à la vente

Le montant de la valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2021 s'élève ainsi à 900 euros.

2.4.5. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Le 22 juillet 2021, la société BOA INVESTISSEMENTS, société à responsabilité détenue intégralement par Monsieur Jean-Lucien RASCLE et Madame Chantal LEDOUX, a acquis 3.000 actions de la Société sur le marché Euronext Growth à un prix unitaire de 15,9494 €.

La société BOA INVESTISSEMENTS a également cédé des actions de la Société aux dates suivantes :

Date de la transaction	Prix unitaire (en euro)	Nombre de titres cédés
29 octobre 2021	21.1400	36
03 novembre 2021	20.9800	798
08 novembre 2021	20.9900	466
10 novembre 2021	21.3000	530
15 novembre 2021	21.3000	400
17 novembre 2021	21.1700	400
19 novembre 2021	20.9700	370
Total :		3.000

2.4.6. Autocontrôle

Néant.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Jean-Lucien Rascle	Date de nomination : 21 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Président et Directeur Général Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> SARL BOA Investissements : Gérant SARL BOA : Gérant
Madame Chantal Ledoux ⁽¹⁾	Date de nomination : 21 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Directeur Général Délégué Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Fédération des Industries de la Mécanique : Administrateur EVOLIS (Syndicat des biens d'équipement) : Administrateur
Monsieur Patrice Henrion	Date de nomination : 21 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Directeur Général Délégué Administrateur	Néant
Monsieur Jean-Luc Thomé	Date de nomination : 21 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> SAS Skreo : Président SCI Golvan : Gérant SC Fantasia : Gérant SCI Edelweiss : Gérant associé SAS Alstef Group : Board member
Monsieur Akim Lamrani	Date de nomination : 21 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> LAIM SAS : Président

⁽¹⁾ Membre du comité RSE de la Société.

3.2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

3.3. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 avril 2021 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration :

Objet de la résolution	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2021
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext <i>Growth</i> Paris (l'« Admission ») (19 ^{ème} résolution)	18 mois	10% du capital social	<p style="text-align: center;"><i>Réunion du Conseil d'administration du 24 juin 2021</i></p> <p style="text-align: center;">Programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 2.000.000 d'euros. Un montant maximum de 5% des actions composant le capital social pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement en ou échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionné ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation</p> <p style="text-align: center;">Le prix maximum des actions s'élève à 61,86 euros</p>
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	26 mois	<p>Montant nominal des augmentations de capital :</p> <p style="text-align: center;">2.000.000 €* </p> <p>Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital :</p> <p style="text-align: center;">20.000.000 €**</p>	Néant

<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public</p> <p>24^{ème} résolution</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 2.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**</p>	<p><i>Réunion du Conseil d'administration du 7 juin 2021</i></p> <p>Augmentation de capital d'un montant maximal de nominal 213.386 actions, pouvant être porté à 245.393 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension.</p> <p><i>Réunion du Conseil d'administration du 24 juin 2021</i></p> <p>Augmentation de capital d'un montant nominal de 188.037 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 3.877.322,94 euros prime d'émission incluse</p>
<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'Admission, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires***</p>	<p>18 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 2.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**</p>	<p><i>Réunion du Conseil d'administration du 13 avril 2022 – Décisions du Président directeur général du 13 et 20 avril 2022</i></p> <p>Augmentation de capital d'un montant nominal de 200.000 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 6.000.000 euros prime d'émission incluse</p>
<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'Admission, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 2.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de</p>	<p>Néant</p>

immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires		créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, sous condition suspensive de l'Admission, dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des quatre résolutions précédentes	26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre d'une des quatre résolutions qui précèdent)	15% du nombre de titres de l'émission* et **	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	38 mois	10% du capital social	<i>Réunion du Conseil d'administration du 8 avril 2022</i> 11.000 actions gratuites ont été attribuées à 4 salariés de la Société

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de deux millions (2.000.000) euros de nominal (31ème résolution de l'assemblée générale du 21 avril 2021).

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de vingt millions (20.000.000) de nominal (31ème résolution de l'assemblée générale du 21 avril 2021).

*** les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI,

- FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans le secteur des technologies, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur des technologies, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

3.4. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 22 avril 2021, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Jean-Lucien RASCLE.

3.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

4. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

4.1. BILAN

		BOA CONCEPT		31/12/2021		31/12/2020	
		ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
		Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE		Immobilisations incorporelles					
		Frais d'établissement					
		Frais de développement	3 416 035	3 014 106	401 929	880 040	
		Concessions, brevets et droits similaires	139 922	122 562	17 360	7 955	
		Fonds commercial					
		Autres immobilisations incorporelles	408 836		408 836	207 211	
		Avances et acomptes					
		Immobilisations corporelles					
		Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage	131 347	95 191	36 156	32 311	
		Autres immobilisations corporelles	477 857	250 202	227 655	175 316	
		Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes					
		Immobilisations financières					
		Participations mises en équivalence					
		Autres participations					
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	9 165		9 165	9 165		
	Prêts				1 500		
	Autres immobilisations financières	162 233		162 233	143 106		
	Total ACTIF IMMOBILISE	4 745 396	3 482 061	1 263 334	1 456 604		
ACTIF CIRCULANT		Stocks et en cours					
		Matières premières, approvisionnements	1 055 383	10 088	1 045 295	779 429	
		En-cours de production de biens					
		En-cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis	120 516		120 516	390 469	
		Marchandises					
		Avances et acomptes versés sur commandes	345 144		345 144	132 015	
		Créances					
		Clients et comptes rattachés	4 797 428		4 797 428	1 562 792	
		Autres créances	175 319		175 319	171 718	
Comptes de Régularisation		Capital souscrit et appelé, non versé					
		Divers					
		Valeurs mobilières de placement	18 102		18 102		
		Disponibilités	6 174 058		6 174 058	1 212 366	
		Charges constatées d'avance	94 254		94 254	198 345	
		Total ACTIF CIRCULANT	12 780 203	10 088	12 770 116	4 447 133	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
		Primes de remboursement des obligations (V)					
		Ecarts de conversion actif (VI)					
		TOTAL ACTIF	17 525 599	3 492 149	14 033 450	5 903 738	

BOA CONCEPT		31/12/2021	31/12/2020
PASSIF			
FONDS PROPRES	CAPITAUX PROPRES		
	Capital (dont versé : 769 731)	769 731	868 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 796 577	6 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	83 820	83 820
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-	246 963
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 958 505	40 493	
Subventions d'investissement	224 000		
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 831 683	670 564	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	112 000	
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	112 000	
PROVISIONS	Provisions pour risques	129 571	101 387
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS	129 571	101 387
DETTES	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 936 312	3 493 303
	Concours bancaires courants	2 987	3 691
	Emprunts et dettes financières diverses		3 294
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 124 005	467 870
	Dettes fiscales et sociales	973 078	735 987
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	31 597	30 001	
COMPTE DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	1 892 217	397 640
	TOTAL DETTES	7 960 196	5 131 787
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	14 033 450	5 903 738

4.2. COMPTE DE RESULTAT

BOA CONCEPT		31/12/2021		31/12/2020
COMPTE DE RESULTAT		France	Exportation	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 800 401	266 473	3 066 874
	Production vendue de biens	10 284 609	1 196 897	11 481 506
	Production vendue de services	259 656	25 584	285 240
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 344 666	1 488 954	14 833 620
	Production stockée			269 953
	Production immobilisée			201 625
	Subventions d'exploitation			15 167
	Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			25 452
	Autres produits			44
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			14 805 954
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			2 764 952
	Variation de stock (marchandises)			-
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 379 063
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			262 466
	Autres achats et charges externes *			2 398 816
	Impôts, taxes et versements assimilés			108 338
	Salaires et traitements			2 115 040
	Charges sociales			765 565
	Dotations aux amortissements et dépréciations			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			558 813
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant: dotations aux dépréciations			13 488
	Dotations aux provisions			28 184
Autres charges			1 899	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			12 858 203
	RESULTAT D'EXPLOITATION			1 947 751
FINANCIER	Produits financiers			4 027
	Charges financières			46 170
	RESULTAT FINANCIER			42 143
EXCEPTIONNEL	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 905 608
	Produits exceptionnels			800
	Charges exceptionnelles			2 631
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 831
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
	Impôts sur les bénéfices			54 728
	Total des produits			14 810 781
	Total des charges			12 852 276
	BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			1 958 505

4.3. ANNEXES

4.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires de la Société est établi à 14 833 620,00 € à comparer à un CA de 5 647 263,00 € en 2020 soit une progression de 162%. La part exportation est d'un montant de 1 488 954,00€.

Le chiffre d'affaires se compose d'une part « vente de marchandises » d'un montant de 3 066 874,00 € et d'une part « Production de biens » d'un montant de 11 481 506,00 €, le solde étant constitué de « Production vendue de services » d'un montant de 285 240,00€ relevant pour la grande majorité de vente de contrats de maintenance et hotline.

Le résultat net après impôts de l'exercice est arrêté à 1 958 505,00 €.

A la fin de l'exercice 2021, la trésorerie était de 6 174 058 €.

L'entreprise a décidé de rembourser sur 5 ans avec un an de différé les 2 300 K€ d'emprunts garantis par l'Etat souscrits en 2020, avec amortissement du capital à compter de la 2ème année.

Les accords de l'ensemble des banques, à savoir la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (pour un montant de 1 000 K€), la Banque Palatine (pour un montant de 350 K€), le Crédit Coopératif (pour un montant de 350 K€) et le Crédit Agricole Loire Haute Loire (pour un montant de 300 K€) ont été confirmés.

La Société, en plus d'une activité commerciale importante sur l'exercice 2021, a continué en parallèle son activité de recherche et développement.

Le projet de recherche mathématique de la doctorante en bourse CIFFRE devrait aboutir à une thèse sur l'exercice 2022.

Les développements de nouveaux produits et les évolutions ont été poursuivis notamment :

- Le Plug&Store 2.0 (robots) pour un montant de 41 882 €,
- L'optimisation des charges pour un montant de 56 197 €,
- Les développements à partir de technologies *full web* pour un montant de 103 546 €.

Cumulés avec les développements déjà en cours à fin 2020, 4 projets de développements ont été inscrits à l'actif pour un montant de 408 K€ en immobilisations incorporelles en cours :

- | | |
|---|--------|
| • Développement électrique Plug-and-Carry | 36 K€ |
| • Plug-and-Store 2.0 | 144 K€ |
| • Optimisation des charges | 124 K€ |
| • Développements <i>full web</i> | 104 K€ |

Entrée en Bourse

Le 21 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital par émission de 188.037 actions nouvelles d'une valeur nominale de un (1) euro, soit une augmentation de capital d'un montant total de 3.877.322,94 euros, prime d'émission incluse. L'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris a été réalisée avec succès le 29 juin 2021.

Le capital social de la Société était alors composé de 769.731 actions d'une valeur nominale de un (1) euro.

4.3.2. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif ayant une incidence sur les comptes au 31 décembre 2021 n'est intervenu entre le 1er janvier 2022 et la date d'arrêté des comptes.

La Société reste cependant vigilante concernant les éventuelles conséquences directes et indirectes du conflit armé en Ukraine qui s'est déclenché en février 2022, en particulier sur les potentielles difficultés d'approvisionnement provoquées par ce conflit et les augmentations des prix qui en découleront.

A ce jour, des stocks et des engagements tarifaires ont été sécurisés pour les mois à venir.

Par ailleurs, la Société a constaté le 20 avril 2022 la réalisation de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de

bénéficiaires⁵, lancée le 13 avril 2022 et effectuée via la construction accélérée d'un livre d'ordres. Compte tenu de la très forte demande, BOA Concept a décidé de fixer le montant définitif de l'augmentation de capital à 6 millions d'euros. BOA Concept a émis 200.000 actions nouvelles au prix unitaire de 30 euros.

4.4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.4.1. Principes et conventions générales

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont précisées par ailleurs dans les notes complémentaires au bilan et au compte de résultat.

4.4.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4.4.3. Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L 223-20 du Code de Commerce. Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation et la Société estime être en mesure de faire face à ses engagements au moins jusqu'au 31 décembre 2022.

4.5. COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

Nota : les montants ci-après sont exprimés en euros

4.5.1. Etat des immobilisations

⁵ Communiqué de presse du 14 avril 2022, disponible sur le site internet de la Société

Valeurs brutes des immobilisations	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	3 416 035			3 416 035
Autres postes d'immobilisations incorporelles	129 196	18 820	8 094	139 922
Immobilisations incorporelles en cours	207 211	201 625		408 836
Total des immobilisation incorporelles	3 752 442	220 445	8 094	3 964 793
Installations techniques, matériel et outillages industriels	212 767	19 736	101 157	131 347
Installations générales, agencements, aménagements	249 695	69 192	6 720	312 167
Matériel de transport		9 300		9 300
Matériel de bureau, informatique, mobilier	135 082	31 874	10 565	156 391
Total des immobilisation corporelles	597 544	130 102	118 442	609 205
Autres titres immobilisés	9 165			9 165
Prêt, autres immobilisations financières	144 606	20 740	3 113	162 233
Total des immobilisation financières	153 771	20 740	3 113	171 398
TOTAL GENERAL	4 503 757	371 287	129 649	4 745 396

4.5.2. Etat des amortissements

4.5.2.1. Situation et mouvements de l'exercice

Amortissements et dépréciations des immobilisations	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021	Valeurs nettes des immobilisations au 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	2 535 995	478 111		3 014 106	401 929
Autres postes d'immobilisations incorporelles	121 241	9 415	8 094	122 562	17 360
Immobilisations incorporelles en cours					408 836
Total des immobilisation incorporelles	2 657 236	487 526	8 094	3 136 668	828 125
Installations techniques, matériel et outillages	180 456	15 892	101 157	95 191	36 155
Installations générales, agencements, aménagements	110 168	29 150	4 089	135 229	176 938
Matériel de transport		4 154		4 154	5 146
Matériel de bureau, informatique, mobilier	99 292	22 091	10 565	110 818	45 573
Total des immobilisation corporelles	389 916	71 287	115 811	345 392	263 812

4.5.2.2. Ventilation des dotations de l'exercice

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaire	Amortissements dégressifs	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
Frais établissement, recherche et développement	478 111			
Autres immobilisations incorporelles	9 415			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 892			
Installations générales, agencements, aménagements	29 150			
Matériel de transport	4 154			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 091			
Total des dotations	558 813			

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 ans
Licences, logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Installations agencements	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

4.5.3. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- des frais de développement relatifs à des projets,
- des licences d'exploitation de logiciels.

4.5.3.1. Frais de développement

Le montant brut des frais de développement s'élève au 31 décembre 2021 à 3416 K€, le montant net ressort à 401 K€.

Les dépenses engagées au cours des exercices précédents ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Comme au 31 décembre 2020, ce montant n'inclut pas les 408 K€ de développements en cours comptabilisés en décembre 2021 en immobilisations incorporelles en cours qui figurent sur la ligne « autres immobilisations incorporelles » du bilan. Ces développements ne sont pas achevés à la date d'arrêté de ces comptes.

Depuis sa création, la Société applique une durée unique d'amortissement de trois ans sur les développements de produits qu'ils soient mécaniques ou logiciels.

Cette option est un choix qui correspond à la politique de recherche et développement de l'entreprise. En effet, la Société doit sans cesse développer ou améliorer ses produits et chaque développement initial porte ses fruits pleinement sur les ventes pendant une durée moyenne de trois ans, les nouveaux développements prenant alors le relais. Cette durée moyenne est constatée sur les développements que l'entreprise a menés à bien depuis sa création. Cette durée est aussi un équilibre entre une constatation de dépense brutale sur l'exercice en cours qui impacterait de façon artificielle le résultat et une durée longue qui générerait un résultat positif non moins artificiel.

L'évènement déclencheur est en principe la première vente d'un produit. Pour des raisons de simplicité de gestion, le choix a été fait de faire démarrer les amortissements au début de l'exercice suivant en fonction de la date prévue de production. Cet évènement déclenche le démarrage d'une possible phase suivante de développement sur le même produit puisque l'entreprise cherche toujours à améliorer ses produits. Cette simplification fait aussi suite aux réflexions suivantes : lorsqu'une vente est faite, le développement n'est pas forcément complet, il reste à faire des mises au point. D'autre part, les ventes ne sont pas linéaires, soit c'est un nouveau produit et les ventes vont augmenter progressivement et l'amortissement linéaire fait porter une charge supérieure à ce qu'elle devrait être

pour les premiers exercices, soit c'est une amélioration et là aussi elle sera mise en place progressivement. Aussi l'un dans l'autre cette durée d'amortissement et son point de départ traduisent à la fois une politique prudente d'affectation des charges et une simplification de la gestion administrative.

4.5.3.2. Prêts et autres immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

4.5.4. Stocks

4.5.4.1. Variation détaillée des stocks et des en-cours

Variation détaillée des stocks et des en-cours	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières Premières	1 055 383	792 917	262 466	
Production				
- Produits intermédiaires	120 516	390 469		269 953
Destockage de production				269 953

4.5.4.2. Provisions pour dépréciation

Provision pour dépréciation (montant en euros)	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions montants utilisés	Diminution montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	13 488		3 400		10 088

4.5.4.3. Règles d'évaluation et de dépréciation

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières, le coût de la main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

Les stocks et en-cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

La provision pour dépréciation du stock de matières premières de 13 K€ comptabilisée au 31 décembre 2020 a été ramenée à 10 K€, elle correspond à la valeur des pièces qui n'ont pas connu de mouvement

durant les années 2019 , 2020 et 2021 . Leur examen détaillé et le constat que ces matières n’auraient plus d’utilité, ont conduit à déprécier en totalité leur montant.

4.5.5. Etats des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	31/12/2021	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts			
Autres immobilisations financières	162 233	162 233	
Créances clients et comptes rattachés	4 797 428	4 797 428	
Personnel et comptes rattachés	988	988	
Impôts sur les bénéfices	54 728	54 728	
Taxe sur la valeur ajoutée	94 493	94 493	
Débiteurs divers	25 109	25 109	
Charges constatées d'avance	94 254	94 254	
TOTAL	5 229 234	5 229 234	
Montant des prêts remboursés	1 500		

4.5.6. Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

Créances clients et comptes rattachés	997 577
Autres créances	
TOTAL	997 577

4.5.6.1. Créances clients

Depuis l’exercice 2019, il a été mis en place une comptabilisation du chiffre d’affaires à l’avancement avec un suivi des différents chantiers.

Cette méthode a été poursuivie en 2021, elle a conduit à comptabiliser en produits à facturer un montant de 997 K€ et en produits constatés d’avance un montant de 1892 K€.

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles donnent lieu. Aucune dépréciation n’a été constatée sur cet exercice, ni au cours de l’exercice précédent.

4.5.7. Crédit d’Impôt Recherche et Crédit d’Impôt Innovation

Un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation ont été comptabilisés dans les présents comptes pour un montant de 54 K€.

4.5.8. Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles, soit 6192 K€ au 31 décembre 2021.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

4.5.8.1. Tableau des flux de trésorerie

BOA CONCEPT		31/12/2021	31/12/2020
FLUX DE TRESORERIE			
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	1 947 751	105 548
	<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
	+ Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises (sauf celles portant sur l'actif circulant)	586 997	623 189
	- Transferts de charges au comptes de charges à répartir		
	= Résultat brut d'exploitation	2 534 748	517 641
	Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation :		
	- Variation des stocks	4 087	165 257
	- Variation des créances d'exploitation	- 3 347 276	422 770
	+ Variation des dettes d'exploitation	3 386 269	1 408 832
	= Flux net de trésorerie d'exploitation	2 577 828	303 164
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</i>		
	- Frais financiers	- 46 170	41 317
	+ Produits financiers	4 027	
	- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	54 728	106 675
	- Charges exceptionnelles liées à l'activité		2 471
	+ Produits exceptionnels liés à l'activité		2 168
	- Autres créances liées à l'activité		
	+ Autres dettes liées à l'activité (y compris intérêts courus)		
	= Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 590 413	238 109
	- Acquisitions d'immobilisations	- 371 287	603 330
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	3 913	21 774	
+ Réductions d'immobilisations financières			
+ / - Variations des autres postes (dettes et créances) relatifs aux immobilisations			
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 367 374	581 556	
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	+ Augmentation de capital en numéraire	2 978 614	
	+ Emissions d'emprunts	112 000	2 501 000
	- Remboursements d'emprunts et comptes courants d'associés	- 557 169	642 551
	+ Subventions d'investissement reçues	224 000	
	= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 757 445	1 858 449
VARIATION DE TRESORERIE	VARIATION DE TRESORERIE	4 980 484	1 038 784
	+ Trésorerie d'ouverture	1 211 675	172 891
	- Trésorerie de clôture	6 192 159	1 211 675

4.5.8.2. Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie

Flux liés à l'exploitation

La variation des dettes d'exploitation provient notamment de l'augmentation de 1495 K€ des produits constatés d'avance.

Flux liés à l'investissement

Les investissements de 371 K€ concernent des immobilisations incorporelles à hauteur de 220 K€, des immobilisations corporelles pour 130 K€ et des immobilisations financières pour 20 K€.

Flux de trésorerie liés au financement

Les remboursements d'emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 557 K€.

4.5.9. Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/12/2021
Charges d'exploitation	94 254

4.5.10. Composition du Capital Social

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2021 a décidé une réduction du capital social de 868 200 € à 581 694 €, la valeur nominale des 8 682 actions a été ramenée de 100 € à 67 €.

La valeur nominale des actions a été divisée par 67 et ainsi ramenée à 1 € avec une multiplication du nombre d'actions par 67 porté de 8 682 à 581 694.

Les actions de préférence B ont été converties en actions ordinaires.

Avant l'introduction en bourse, le capital social se composait de 581 694 actions de 1 €.

Lors de l'introduction en bourse 188 037 actions de 1 € ont été souscrites, portant le capital social à 769 731 €. Une prime d'émission a été comptabilisée pour un montant de 3 689 286 €.

Les frais liés à l'introduction en bourse ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission (méthode préférentielle) pour un montant de 898 709 €, ce qui ramène la prime d'émission de cette introduction à un montant net de 2 790 577 €.

4.5.11. Variation des capitaux

Variations des capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat net	Subventions d'investissement	Capitaux propres
Au 31 décembre 2020		868 200	83 820	6 000					670 564
Affectation du résultat 2020						-246 963			
Résultat net 2021						-40 493	1 958 505		
Au 31 décembre 2021		769 731	83 820	2 796 577		-950		224 000	5 831 683

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice :

. dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	3 202 614
. hors opérations de structure	1 958 505

4.5.12. Etat des provisions

PROVISIONS (Montants en euros)	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions montant utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques	101 387	28 184			129 571

La provision pour risque de 101 K€ qui existait en début d'exercice a été maintenue sans changement, elle correspond aux redressements de cotisations URSSAF consécutifs à la remise en cause de l'exonération « jeunes entreprises innovantes » dont la Société a bénéficié en 2015. La Société a contesté l'interprétation de l'URSSAF à propos de la validité du rescrit déposé en 2013 et a assigné l'URSSAF au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de chacun des 2 sites concernés. Au 31 décembre 2021, la procédure est toujours en cours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de chacun des 2 sites concernés.

Une provision de 28 K€ a été constituée cette année pour faire face à un litige avec un ancien salarié.

4.5.13. Etat des dettes

ETAT DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2021			
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 566	3 566		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 935 733	684 911	2 250 822	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 124 005	2 124 005		
Personnels et comptes rattachés	350 745	350 745		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	363 993	363 993		
Taxes sur la valeur ajoutée	218 392	218 392		
Autres impôts taxes et assimilés	39 949	39 949		
Groupe et associés				
Autres dettes	31 597	31 597		
Produits constatés d'avance	1 892 217	1 892 217		
TOTAL	7 960 196	5 709 374	2 250 822	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	557 169			

4.5.13.1. Dettes financières

Les PGE souscrits en 2020 se décomposent comme suit :

- Emprunt PGE Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	1 000 K€
- Emprunt PGE Banque Rhône Alpes	300 K€
- Emprunt PGE Crédit Coopératif	350 K€
- Emprunt PGE Banque Palatine	350 K€
- Emprunt PGE Crédit Agricole Loire Haute Loire	300 K€

Les modalités de remboursement des PGE ont toutes été validées à la date d'arrêté des présents comptes, à savoir, remboursement sur 5 ans avec un différé de remboursement du capital d'un an.

4.5.13.2. Dettes fiscales et sociales

L'entreprise a bénéficié, dans le cadre des dispositions de la crise sanitaire, d'un report de ses échéances sociales. Le montant de ces reports s'élevait au 31 décembre 2021 à 139 K€.

4.5.13.3. Charges à payer

Charges à payer	31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 566
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 258
Dettes fiscales et sociales	468 231
Autres dettes	23 025
Total des dettes	628 080

Le poste dettes fiscales et sociales comprend notamment à la provision pour congés payés pour 212 K€, la provision pour les droits à RTT acquis pour 56 K€, la provision pour intéressement pour 162 K€ .

4.6. COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1. Ventilation du Chiffre d'Affaires

Nota : Chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement (cf note créances clients)

Nature du chiffre d'affaires	France	Intracommunautaires	Exportations	Total	
Production vente de biens	10 284 609	587 198	609 699	11 481 506	77,40%
Productions vente de services	259 656	21 807	3 777	285 240	1,92%
Négoce	2 800 401	266 473	0	3 066 874	20,68%
Total	13 344 666	875 478	613 476	14 833 620	100,00%

4.6.2. Rémunération des dirigeants

Le Président et les deux Directeurs Généraux ont perçu une rémunération au titre de leurs mandats sociaux de 64 K€ et un montant de 143 K€ au titre d'un contrat de travail préexistant.

Rémunérations des dirigeants	Exercice 2021
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	207 366
Total	207 366

4.6.3. Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN	31/12/2021
Cadres	25
Agents de maîtrise et techniciens	9
Employés	3
Ouvriers	11
Total effectifs	48

4.7. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.7.1. Engagements donnés

- Inscription de privilèges de l'URSSAF sur le contentieux Jeune Entreprise Innovante : 112 399

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Emprunts assortis de sûreté réelles	293 233
-------------------------------------	---------

- Nantissement fonds de commerce : 42 K€ (emprunt Crédit Coopératif 2016)
- Nantissement fonds de commerce : 12 K€ (emprunt Banque Populaire 2015)
- Nantissement fonds de commerce : 26 K€ (emprunt Crédit Agricole 2016)
- Nantissement fonds de commerce : 90 K€ (emprunt Crédit Agricole 2018)
- Nantissement fonds de commerce : 123 K€ (emprunt Banque Palatine 2018)

4.7.2. Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS

Garantie de l'Etat sur 90% des PGE (2.3 M€)	2 070 000
Cautions Banque Rhone Alpes sur marché privé	77 211
Engagements de caution sur restitution acomptes clients/ CA	250 000
TOTAL	2 397 211

4.7.3. Engagements en matière de pensions et retraites

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

4.7.4. Indemnités de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	Moins d'un an	1 465
60 à 64 ans	1 à 5 ans	9 770
55 à 59 ans	6 à 10 ans	12 270
45 à 54 ans	11 à 20 ans	45 448
35 à 44 ans	21 à 30 ans	16 854
moins de 35 ans	plus de 30 ans	36 060
Engagement total		121 867

Hypothèses de calcul retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation 2 %
- taux d'actualisation 0.50 %
- méthode ANC 2021

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite pour personnel en activité	8 752	113 115	

4.7.5. Honoraires de Commissariat aux comptes

Le montant total des honoraires du Commissariat aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 25 K€ au titre du contrôle légal des comptes.

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BOA CONCEPT

Société anonyme

RCS : Saint-Etienne 752 025 908

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société BOA CONCEPT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOA CONCEPT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe intitulées « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Frais de développement » exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans

leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars
Lyon, le 28 avril 2022

6. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 4 à 16 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Saint-Etienne, le 29 avril 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Jean-Lucien Rascle.

Monsieur Jean-Lucien RASCLE
Président Directeur Général

7. INFORMATIONS GENERALES

7.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR0011365907

Code Mnémonique : ALBOA

Classification : 50204000 - Machinery

LEI : 969500QNAZOKCGF8FR74

7.2. CONTACT

Le siège social de la Société est situé : 22, rue de Méons à Saint-Etienne (42000)

Téléphone : +33 4 77 50 21 24

Adresse électronique : contact@boaconcept.com

Site internet : <https://www.boaconcept.com>